

- le transfert de la majeure partie de la paperasserie actuellement imposée aux unités en campagne au Personnel de soutien de la Force régulière ou à une administration centralisée,
- la fourniture de matériel d'entraînement plus sophistiqué et plus efficace, comme des simulateurs,
- des ententes de collaboration avec les établissements d'enseignement postsecondaire, par lesquelles les étudiants s'engageraient à servir deux ou trois ans dans la Réserve, moyennant un emploi d'été de huit à dix semaines,
- l'accroissement du nombre de missions à l'étranger offertes aux réservistes.

Le Ministère étudie également la possibilité de rétablir dans plusieurs universités des programmes de formation de réservistes, analogues au Corps-école d'officiers canadiens, aux Divisions universitaires d'instruction navale, ou au Programme universitaire d'entraînement aérien (Réserve), qui ont été abolis à la fin des années 60. Ces programmes pourraient produire quelques-uns des chefs jeunes, motivés et très qualifiés dont aura besoin une Réserve élargie.

Un autre moyen d'améliorer la qualité du personnel de la Réserve consisterait à prévoir expressément à l'intention de réservistes des bourses d'études avancées. Accorder à des réservistes quelques-unes des bourses d'études actuellement financées par le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie pourrait inciter à se joindre à la Réserve et à y demeurer.

Un des inconvénients que risque de présenter l'expansion de la Réserve et, partant, la nécessité de disposer d'un plus grand nombre d'instructeurs expérimentés, c'est qu'il faudra recruter le personnel nécessaire au sein des unités de la Force régulière.

RECOMMANDATION:

Le Comité souscrit d'emblée à l'objectif consistant à améliorer considérablement les installations et les possibilités de formation des réservistes, mais prévient qu'il faudrait prendre soin de ne pas compromettre l'efficacité des unités existantes de la Force régulière.